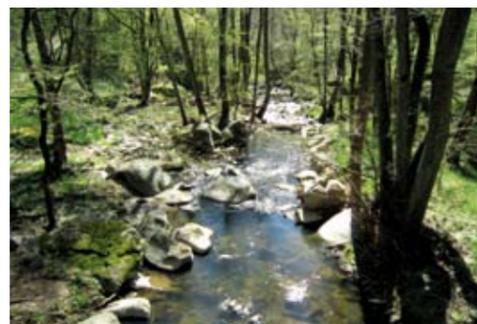




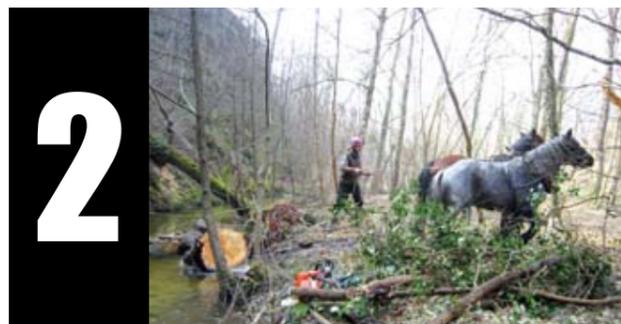
# 2013

## Rapport d'activité

# Sommaire



1



2



3



4



5



6



1

## PRESENTATION du SMAGGA

Page 7  
Page 8  
Page 10  
Page 12

- Trois questions à Paul Minssieux
- Les élus et les permanents
- Le territoire du bassin versant
- Rétrospective

2

## TRAVAUX et TECHNIQUES

Page 16  
Page 17  
Page 18

- Travaux de protection contre les crues trentennales
- Système d'alerte de crue
- Entretien des berges

3

## COMMUNICATION et EDUCATION

Page 22  
Page 24

- Les outils et actions de communication
- Education au développement durable

4

## QUALITE de L'EAU

Page 29  
Page 30

- Réduire l'utilisation des pesticides
- Pollutions

5

## FINANCES et BUDGET

Page 34  
Page 35

- Compte administratif 2013
- Participation des communes

6

## CONTRAT de RIVIERE

Page 40

- Les actions réalisées en 2013

## ANNEXES

Page 42  
Page 43

- Recueil des actes administratifs
- Revue de presse

# Présentation



**Page 7 / Trois questions à Paul Minssieux**  
**Page 8 / Les élus et les permanents**  
**Page 10 / Le territoire du bassin versant**  
**Page 12 / Rétrospective**

## Interview

### 3 questions à Paul Minssieux

# Président du SMAGGA



**Le Contrat de rivière du Garon a été signé en juillet 2013 pour une durée de 5 ans. Quel est le bilan des actions engagées de cette année écoulée ?**

**Paul Minssieux :** Sur un budget global de 66,2 millions d'euros, nombre des 113 actions validées par le Comité de rivière bénéficient de subventions de la part de nos partenaires. 13,6 millions d'euros sont d'ores et déjà inscrits, potentiellement plus lorsque l'examen de certaines actions sera rendu. De ce fait, un tableau de bord est régulièrement mis à jour pour les tenir informés. A ce titre, je vous invite à lire les pages 40 et 41 pour avoir le détail des actions réalisées ou en cours de réalisation. Laissez-moi vous donner quelques chiffres à propos des actions inscrites en 2013. 24 % ont été réalisées. 41 % sont en cours de réalisation. 18 % ont été programmées mais n'ont pas démarré. Pour les 6 premiers mois d'un contrat en phase de démarrage, ces chiffres sont plutôt encourageants.

**Un animateur qualité de l'eau est venu renforcer l'équipe du SMAGGA. Cette arrivée n'est-elle pas en contradiction avec la maîtrise de la dépense publique ?**

**Paul Minssieux :** L'équipe du SMAGGA est désormais constituée de 7 personnes pour la gestion d'un territoire de 206 km<sup>2</sup>. Plusieurs de ces postes bénéficient de subventions à près de 80 %. C'est le cas du poste d'animateur qualité de l'eau. Pour autant, l'argent public ne doit pas être dépensé aveuglément car les subventions proviennent des impôts ou des taxes versés par les contribuables. Les missions de l'animateur consistent à aider les particuliers, les collectivités et les professionnels à se passer notamment de pesticides, ou de tout autres produits polluants, afin d'améliorer la qualité des eaux sur le bassin versant du Garon. La nappe phréatique du Garon est fragile, la protéger des pollutions est notre devoir. Que ce soit pour préserver la qualité de notre eau, pour lutter contre les crues... protéger a un coût. En 2013, celui-ci est de 9,69 € par habitant du bassin versant du Garon, soit l'équivalent d'environ 9 baguettes de pain. Un coût raisonnable compte-tenu des enjeux. Les délégués qui siègent au comité syndical ont un œil particulièrement attentif sur la gestion des finances du SMAGGA. Dans le cadre du programme d'actions défini, le comité syndical s'est engagé à ne pas augmenter la participation des 27 communes en lissant les dépenses sur la totalité de la durée du 2<sup>nd</sup> Contrat de rivière du Garon, soit un total de participation annuel de 623 154 € jusqu'en 2018.

**Quel pourrait être l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur les projets d'éducation à l'environnement soutenus par le SMAGGA ?**

**Paul Minssieux :** L'ensemble des 27 communes adhérentes au SMAGGA a préféré repousser - comme cela lui était proposé par le Gouvernement - l'entrée en vigueur de cette réforme à la rentrée scolaire 2014/2015. Beaucoup d'entre elles s'interrogent sur les moyens humains et financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Dans ce cadre, les projets d'éducation à l'environnement soutenus par le SMAGGA pourraient - si les communes en faisaient la demande et si les élus du SMAGGA le votaient - être proposés sur le temps périscolaire. Mais cela ne sera pas simple à mettre en place car la durée et le contenu des animations, ainsi que la mixité du public prochainement concerné, seront profondément modifiés. Cela nécessitera une forte capacité d'adaptation de la part des partenaires pédagogiques avec qui le SMAGGA travaille depuis 13 ans. ■

**Ne pas augmenter la participation des communes jusqu'en 2018.**

**La réforme des rythmes scolaires pourrait faire glisser une partie des animations pédagogiques sur le temps périscolaire.**

# Gérer



## Les permanents

De gauche à droite : **Stéphanie SPACAGNA** (Directrice) - **Sébastien LAURENT** (Chargé de communication) - **Christelle FARGEAS** (Responsable administratif) - **Frédéric MARGOTAT** (Technicien de rivière) - **Dominique ANOVAZZI** (Secrétaire) - **Geneviève AUDUREAU** (Secrétaire) - **Rémi MOIRET** (Conducteur d'opérations) - **Frédéric AUGIER** (Animateur qualité de l'eau)

## Le bureau



**Paul MINSSIEUX**  
Président



**Christian FROMONT**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Technique



**Bernard SERVANIN**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Finances



**Alain CORBIERE**  
3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Relation avec les communes  
et le Contrat de rivière



**Olivier MARTEL**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Education à l'environnement



**Charles JULLIAN**  
5<sup>ème</sup> Vice-Président  
Communication



**Daniel DELABRE**  
6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Sécurité



**Jean-Louis GERGAUD**  
7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Protection contre les crues



**Gérard GRANADOS**  
Secrétaire

## Les délégués titulaires et suppléants

**Brignais**  
**Paul MINSSIEUX**  
Martine RIBEYRE

**Chassagny**  
**Michel OZIOL**  
Pierre PERROUD

**Messimy**  
**Bernard SERVANIN**  
Catherine DI FOLCO

**Brindas**  
**Jean-Marc PECOLLET**  
Martine LALAUZE

**Chaussan**  
**Michel RUBAN**  
Michel GAUDIN

**Millery**  
**Françoise GAUQUELIN**  
Catherine MURAT

**Chaponost**  
**Olivier MARTEL**  
Michel NAVISE

**Givors**  
**Daniel DELABRE**  
Brigitte D'ANIELLO ROSA

**Montagny**  
**Jean-Louis GERGAUD**  
Daniel VAUGE

**Charly**  
**Paul ROCHEFORT**  
Maurice GUERRIERI

**Grigny**  
**André DARTOIS**  
René BALME

**Mornant**  
**Christian GALLET**  
Georges GLAS

**Orliénas**  
**Alain CORBIERE**  
Thierry BADEL

**Rontalon**  
**Christian FROMONT**  
Anthony CARRA

**S<sup>t</sup>-Andéol-le-Château**  
**Gérard FAURAT**  
Roland MONTSERRET

**S<sup>t</sup>-Didier-sous-Riverie**  
**Claude LASCOMBE**  
Marius BESSON

**S<sup>t</sup>-Genis-Laval**  
**Jean-Paul CLEMENT**  
Yves GAVAULT

**S<sup>t</sup>-Laurent-d'Agnay**  
**Serge GRANJON**  
Pascal BRUCHON

**S<sup>t</sup>-Martin-en-Haut**  
**Michel BONNARD**  
Jean-Claude CHAMBE

**S<sup>t</sup>-Maurice-sur-Dargoire**  
**Max OLLAGNIER**  
Gérard AUFRAY

**S<sup>t</sup>-Sorlin**  
**Danièle MORRETTON**  
Anie BOISSY

**S<sup>te</sup>-Catherine**  
**Pierre THIZY**  
Sylvie VILLARD

**Soucieu-en-Jarrest**  
**Gérard GRANGE**  
Bernard CHATAIN

**Taluyers**  
**Charles JULLIAN**  
Marc MIOTTO

**Thurins**  
**Roger VIVERT**  
André CLARON

**Vourles**  
**Gérard GRANADOS**  
Lorraine BOYER

**Yzeron**  
**Alain BADOIL**  
Guy LHOPITAL

# Le bassin versant

Le bassin versant du Garon, c'est :  
 1 nappe phréatique,  
 130 km de rivière,  
 206 km<sup>2</sup>,  
 27 communes,  
 64 300 habitants\*.



## La nappe phréatique du Garon

Emplacement géographique : de S<sup>t</sup>-Genis-Laval à Grigny (largeur maximale de 2 km)  
 Profondeur du niveau supérieur : 10 à 30 mètres  
 Capacité totale : 25 millions de m<sup>3</sup>  
 Pompage annuel : 5 millions de m<sup>3</sup>, par 3 syndicats (SIDESOL, SIMIMO et Rhône Sud)  
 Alimentation annuelle : 5,5 millions de m<sup>3</sup> (50% eau de pluie, 50 % eau de rivière)  
 Consommateurs : 90 000 habitants

Brignais (11 518 hab.)\*  
 Brindas (1 249)  
 Chaponost (4 518)  
 Charly (305)  
 Chassagny (1 274)  
 Chaussan (1 014)  
 Givors (5 777)  
 Grigny (3 168)  
 Messimy (3 337)  
 Millery (2 614)  
 Montagny (2 583)  
 Mornant (5 698)  
 Orlienas (2 303)  
 Rontalon (1 172)

S<sup>t</sup>-Andéol-le-Château (159)  
 S<sup>te</sup>-Catherine (38)  
 S<sup>t</sup>-Didier-sous-Riverie (785)  
 S<sup>t</sup>-Genis-Laval (419)  
 S<sup>t</sup>-Laurent-d'Agy (2 172)  
 S<sup>t</sup>-Martin-en-Haut (1 002)  
 S<sup>t</sup>-Maurice-sur-Dargoire (333)  
 S<sup>t</sup>-Sorlin (607)  
 Soucieu-en-Jarrest (3 843)  
 Taluyers (2 040)  
 Thurins (2 966)  
 Vourles (3 186)  
 Yzeron (213)

\* Nombre d'habitants résidant sur le bassin versant du Garon, sur la base des chiffres officiels de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

# C'est arrivé en 2013



Signature du 2<sup>nd</sup> Contrat de rivière du Garon. De gauche à droite :

- Georges Barriol (Vice-Président du Conseil Général du Rhône),
- Alain Lagarde (Président de la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique),
- Paul Minssieux (Président du SMAGGA et du Comité de rivière du Garon),
- Jean-François Carencu (Préfet de la Région Rhône-Alpes et coordonnateur de bassin Rhône Méditerranée),
- Jean-Charles Kohlhaas (Conseiller Régional Rhône-Alpes),
- Nicolas Chantepy (Délégué régional Rhône-Alpes de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse).

- Les communes de Messimy et Taluyers signent la charte « 0 pesticide dans nos villes et nos villages ».
- Travaux de continuité piscicole et stabilisation de berges au pont de la Tuilière sur le Cartelier.
- 1<sup>ère</sup> session de formation sur les bons comportements à suivre lors des crues.

## AOÛT

- Engagement des travaux de réfection du pont du Rely et de restauration de la continuité piscicole sur le Cartelier.

## SEPTEMBRE

- Travaux d'enrochements à Brignais sur le Garon.
- Engagement de la tranche 9 de protection contre les crues à Brignais.
- 2<sup>nd</sup>e session de formation sur les bons comportements à suivre lors des crues.

## OCTOBRE

- Frédéric Augier intègre l'équipe du SMAGGA en tant qu'animateur qualité de l'eau.
- Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable donne un avis favorable au PAPI d'intention (Programme d'Action et de Prévention des Inondations) du bassin versant du Garon.
- Impression de la nouvelle carte pédagogique du bassin versant du Garon.

## NOVEMBRE

- Réception des travaux du pont du Rely sur le Cartelier à Rontalon.
- Réception de la tranche 4 de travaux de protection contre les crues à Grigny.
- Reportage de France 3 sur le thème du jardinage sans pesticide.
- Organisation de 3 soirées-débats sur le thème du jardinage sans pesticide à Taluyers, Montagny et Brignais.

## DECEMBRE

- La commune de Taluyers accueille la 13<sup>ème</sup> édition des Entretiens du Garon sur le thème des zones humides.
- Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec les associations partenaires du programme d'éducation au développement durable.
- Organisation de 2 soirées-débats sur le thème du jardinage sans pesticide à Chaponost et Thurins.
- Signature d'une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Rhône
- Signature de la convention du PAPI d'intention. ■

## JANVIER

- Distribution du SMAGGAzine n°22 par les communes.
- Présentation du projet de Contrat de rivière à la MISEN (Mission Inter Service de l'Eau et de la Nature).

## MARS

- Travaux d'entretien de berges dans la Vallée en Barret avec appel à une société de débardage à cheval en appui à la Brigade de rivière.
- Enquête d'étudiants de l'ESQESE auprès des habitants de Soucieu-en-Jarrest et Messimy sur l'usage des pesticides.
- Présentation du projet de Contrat de rivière au Comité Technique de la Région Rhône-Alpes.

## AVRIL

- Lancement des travaux de la tranche 5 de protection contre les crues à Montagny.
- Distribution du rapport d'activité 2012 aux élus des communes.

## MAI

- Intervention auprès d'agents techniques de la Lyonnaise des Eaux en charge de l'assainissement, sur le rôle du SMAGGA et la préservation des cours d'eau.

## JUIN

- Fin du programme d'éducation au développement durable. 1 309 enfants sont sensibilisés au thème de la ressource en eau.

## JUILLET

- Signature du 2<sup>nd</sup> Contrat de rivière du Garon à Soucieu-en-Jarrest.
- Distribution du SMAGGAzine n°23 par les communes.

## JARDINER SANS PESTICIDE

## C'EST POSSIBLE !

5 débats près de chez vous pour en parler.

5 réunions-débats sur le thème du jardinage sans pesticide ont été organisées en novembre et décembre.

# Travaux et techniques

Page 16 / Travaux de protection contre les crues trentennales

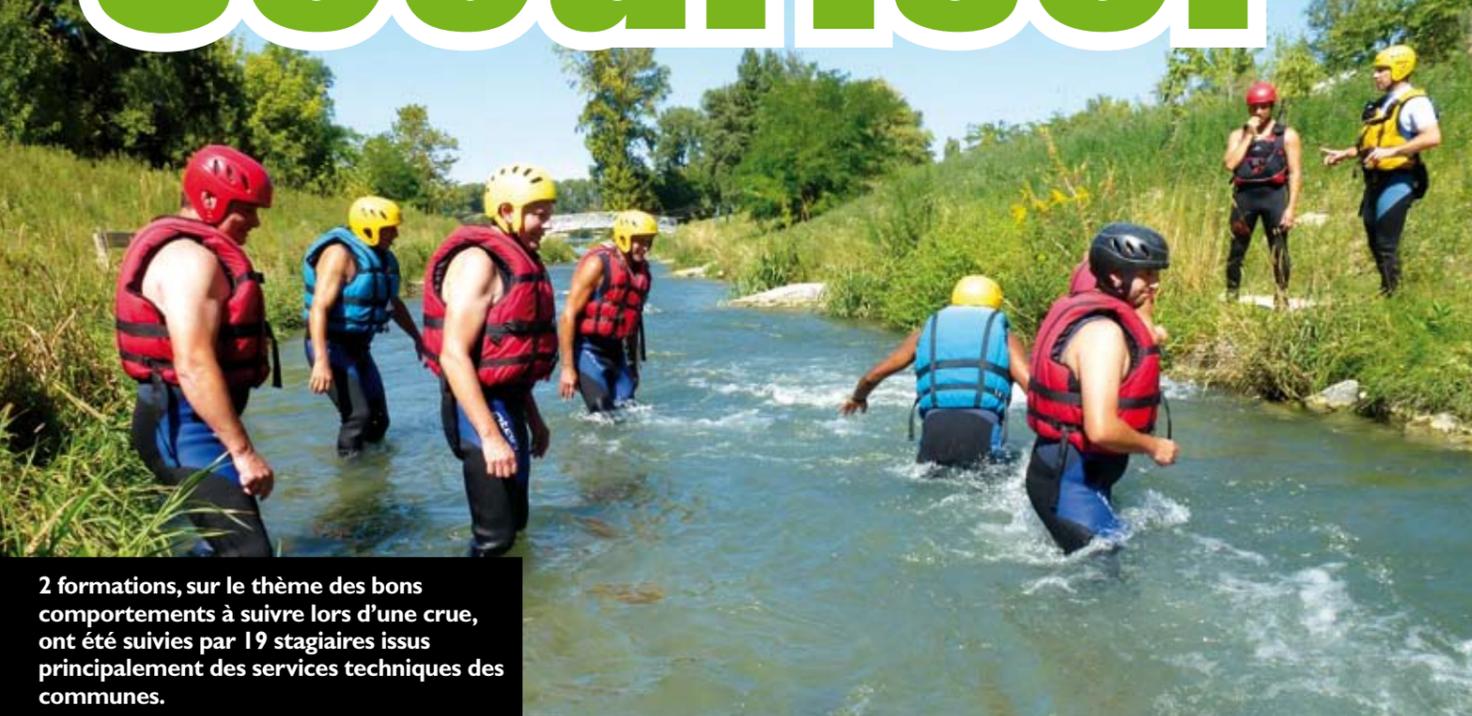
Page 17 / Système d'alerte de crue

Page 18 / Entretien des berges

Méthode ancestrale, le débardage à cheval est particulièrement adapté aux travaux d'entretien de berges en rivière, comme ici à la confluence du Garon et du Furon.



# Sécuriser



2 formations, sur le thème des bons comportements à suivre lors d'une crue, ont été suivies par 19 stagiaires issus principalement des services techniques des communes.



Située à Grigny, la tranche 5 de travaux de protection contre les crues trentennales est la 8<sup>ème</sup> réalisation d'un programme comptant 10 tranches.

## Le mot du Vice-Président

«Afin d'informer les populations sur la sécurité apportée par le système de mesures hydrométriques et d'alerte de crues, celui-ci sera présenté aux riverains du Garon en 2014.»

Daniel Delabre



## 12 repères de crue posés pour garder la mémoire du risque.

danger à l'aide d'une corde... autant de thèmes ayant été abordés lors de ces stages. Coût par stagiaire : 165 € HT.

Afin de garder la mémoire de la crue du 2 décembre 2003, comme l'avait déjà fait la commune de Brignais, 12 repères de crues ont été posés à Montagny, Grigny et Givors pour un montant de 4 000 € HT (fiche action B-2-3 du contrat de rivière).

### ANALYSER ET ANTICIPER LES PHÉNOMÈNES DE CRUES

4 stations destinées à mesurer le débit des rivières du bassin versant (fiche action B-2-11 du contrat de rivière) ont été installées sur 4 sites et 3 cours d'eau différents, à savoir : Messimy et Brignais sur le Garon, Thurins sur l'Artilla et sur le Mornantet à Saint-Andéol-le-Château. En parallèle, le personnel du SMAGGA a été formé par la société SYNAPSE sur le logiciel de supervision, un outil permettant de surveiller et d'analyser les débits des rivières et de prévenir les communes exposées en cas d'alerte. Une période de jaugeage des stations - pouvant s'étaler sur plusieurs années, compte-tenu des variations de hauteur d'eau selon les saisons et les années - sera nécessaire pour garantir l'efficacité du système. Coût du dispositif : 109 000 € HT.

Afin d'améliorer la connaissance des phénomènes de crues sur le bassin versant et valider le programme d'actions futures, une étude a été commandée pour un montant de 70 300 € HT. Celle-ci proposera 3 scénarii d'inondation basés sur des crues d'occurrences trentennale, centennale et exceptionnelle. Elle permettra d'évaluer financièrement la pertinence du programme de travaux destiné à contenir une crue centennale (aménagement de trois barrages secs) à travers une analyse coûts/bénéfices prenant en compte les coûts directs (dégâts sur biens privés et publics) et indirects liés aux pertes d'exploitation des entreprises et au ralentissement, voire à l'arrêt, de leur activité économique. ■

## Le mot du Vice-Président

«Outre les travaux, la protection contre les crues passe aussi par la formation des personnels chargés de sécuriser l'espace public.»

Jean-Louis Gergaud

Le programme de travaux de protections contre les crues trentennales est entré dans sa dernière ligne droite. D'un montant de 334 000 € HT, la tranche 5, située à Montagny-le-Bas sur les berges du Garon, a débuté en 2013 et s'est achevée en janvier 2014. Depuis 2007, année de lancement de cette opération comprenant 10 tranches, 8 sont dorénavant terminées. La mise en place des 2 dernières sections - tranches 6 et 9 - est prévue pour 2014. Démarrée en octobre 2013, la tranche 9 située à Brignais s'achèvera à l'été 2014, pour un montant prévisionnel de 380 000 € HT. Quant aux portions 10 et 11, initialement prévues sur le Merdanson de Chaponost, leur réalisation est reportée dans l'attente d'études complémentaires.

A Brignais, la pose de 18 mètres linéaires d'enrochement en amont de la passerelle des Scouts, (fiche action B-1-5 du contrat de rivière) a permis de renforcer la berge du Garon au droit de la traversée de deux canalisations de transport d'eau potable.

Suite aux études lancées en 2010/2011 pour trouver une solution aux inondations provoquées sur le quartier de La Valotte à Thurins par le ruisseau du Goutte de Chassagne, des travaux ont été entrepris sur ce petit affluent du Garon. Pour 32 000 € HT, ceux-ci ont consisté à redimensionner le busage du cours d'eau sur une trentaine de mètres et à installer à son entrée une grille pour retenir les objets flottants susceptibles d'obstruer la canalisation. Plus en amont, des pieux ont été enfoncés pour bloquer les bois flottants.

Deux formations sur le thème des bons comportements à suivre en période de crue (fiche action B-2-13 du contrat de rivière) se sont déroulées en juin et septembre. Encadrée par deux moniteurs de la société Gens de rivières, une vingtaine de stagiaires, issus principalement des services techniques des communes, a pu se mettre en situation dans les eaux de la base nautique de Saint-Pierre-de-Bœuf dans la Loire. Lire le courant de la rivière, atteindre une zone de sécurité, secourir une personne en

## Etat des lieux de l'avancement des travaux de protection contre les crues

Tranches/Communes	Rivières	Sites	Coûts* HT	Avancement
T0/Givors	Garon	Cité du Garon	594 000 €	achevée
T1/Givors	Mornantet	pont SNCF/pont R. Rolland	258 000 €	achevée (hors batardeau)
T2/Grigny	Garon	pont rue de Pressensé/salle Servanin	800 000 €	achevée
T3/Grigny	Garon	promenade J. Brel	202 000 €	achevée
T4/Grigny	Garon	secteur du pont Sabatier	486 000 €	achevée
T5/Montagny	Garon	Montagny-le-Bas	334 000 €	réalisée en 2013 (achevée en 2014)
T6/Givors/Grigny	Mornantet	RD386/passarelle rue Döbeln	400 000 €	réalisation 2014
T7/Brignais	Garon	place du Marché/La Garonnette	716 000 €	achevée
T8/Brignais	Garon	place du Marché/pont Neuf	160 000 €	achevée
T9/Brignais	Garon	pont Neuf/bd. des Sports	380 000 €	débutée en 2013
T10/Brignais	Merdanson	ch. du bois des côtes/ch. des Aigais	499 000 €	à définir
T11/Brignais	Merdanson	ch. des Aigais/rond point SPA	131 000 €	à définir
T12/Brignais	Garon	bd. des Sports/ch. du Gué	non chiffré	étude en cours

Total des 13 tranches de travaux : 4 960 000 € HT

\* hors frais de maîtrise d'œuvre et études complémentaires (topographie, géotechnique)

# Aménager



La réhabilitation du pont du Rely sur l'Artilla à Rontalon a permis de sécuriser un ouvrage sous-dimensionné et dégradé par les crues, tout en restaurant la franchissabilité piscicole.

**A** fin de consolider 2 ouvrages d'art fragilisés par les crues et d'assurer une continuité piscicole sur la rivière Cartelier, 2 opérations de renforcement des berges et d'effacement de seuil ont eu lieu sur la commune de Rontalon (**fiche action B-1-16 du contrat de rivière**).

Située à hauteur du pont de la Tuilière, la première d'entre elles consistait à renforcer l'ouvrage par un enrochement de berge, pour protéger la pile aval du pont fortement érodée. Pour décroisonner le cours d'eau, et favoriser la remontée du poisson, de petits seuils en blocs de pierre ont été réalisés en aval de l'ouvrage et des barrettes d'acacia ont été posées sur le radier du pont. Montant des travaux : 7 900 € HT.

La seconde opération s'est déroulée sur le pont du Rely où l'ouvrage, fragilisé par le débit de la rivière, a été remplacé par un pont constitué de 2 dalots en béton. Cette opération de génie civil, d'un montant de 97 000 € HT, a permis de recalibrer un ouvrage sous-dimensionné, affouillé et instable. Par ailleurs, ces travaux ont rétabli la continuité écologique



Abattage préventif de gros sujets menaçant de tomber sur les berges du Garon à Chaponost.



Réalisation d'un piège à sédiments à la confluence du Garon et de l'Artilla à Thurins pour limiter les érosions de berge.

## 22 km de berges ont été entretenus par la brigade de rivière.

du cours d'eau au droit de ces ouvrages, dans l'objectif de répondre aux exigences européennes de la Directive Cadre sur l'Eau.

A Montagny, le site de l'étang dit « Cudon » a repris le visage du cours d'eau qu'il était il y a une cinquantaine d'années. La digue artificielle a été ouverte et retalutée afin de redonner au Bresselon son lit d'antan et un débit constant. Enfin, pour ouvrir complètement le cours d'eau, son busage a été définitivement supprimé sur l'intégralité de la parcelle désormais entièrement renaturée.

### DES HOMMES AU SERVICE DE LA RIVIÈRE

Parmi les 22 km d'entretien de berges effectués dans l'année par la brigade de rivière, l'opération qui s'est déroulée en mars 2013 dans la Vallée en Barret à Chaponost, en amont de la confluence du Garon et du Furon, est la plus spectaculaire. 800 mètres linéaires de rivière ont ainsi été nettoyés. Deux entreprises spécialisées - l'une dans l'élagage, l'autre dans le débardage à cheval - sont intervenues en appui à la brigade de rivière.

Plusieurs chantiers de plus faible envergure ont également eu lieu à Taluyers sur un affluent du Broulon avec la stabilisation de berges par la pose d'un géotextile et la plantation de 200 pieds d'hélophytes, à Rontalon sur l'Artilla avec la réalisation d'une fascine constituée de fagots de branches de saules, à Grigny, le long de la promenade Jacques Brel, avec la plantation de boutures de saules, à la confluence du Garon et de l'Artilla à Thurins avec la réalisation d'un peigne. ■

### Le mot du Vice-Président

*« En rivière, l'effacement de seuil ou l'aménagement d'ouvrages artificiels garantissant leur franchissabilité, est une obligation réglementaire destinée à redonner une continuité écologique au cours d'eau. »*

**Christian Fromont**

# Communication et éducation



Page 22 / Les outils et actions de communication

Page 24 / Education au développement durable

# Convaincre



Visite guidée du Marais de Morlin à Taluyers par Charles Jullian lors des 13<sup>èmes</sup> Entretiens du Garon. Une conférence placée sous le signe des zones humides.

## Le mot du Vice-Président

« Que ce soit avec les Entretiens du Garon ou le guide de jardinage sans pesticide à l'usage des jardiniers amateurs, nous avons concentré nos efforts pour sensibiliser les acteurs et les populations à la préservation de la ressource en eau. »

Charles Jullian

**En 2013, la fréquentation du site internet a progressé de 25 %.**

Conformément au plan de communication établi, plusieurs actions ont vu le jour en 2013. Tirés à 44 000 exemplaires et distribués à l'ensemble des foyers du bassin versant par les 27 communes de l'aire syndicale, les SMAGGAzine 23 et 24 sont parus en juillet et décembre (**fiche action C-2-3 du contrat de rivière**). A leur « Une » respective, un dossier traitant de la signature et des objectifs du 2<sup>nd</sup> Contrat de rivière du Garon et un sujet sur l'anniversaire des dix ans de la crue centennale du 2 décembre 2003. Le rapport d'activité 2012 a été remis à la totalité des élus du territoire et des partenaires, soit un tirage à 1 300 exemplaires. Les premières actions de communication liées à la qualité de l'eau ont été lancées cette année. Pour lutter contre les pollutions liées à l'usage de pesticides, un guide destiné aux jardiniers amateurs a été imprimé à 50 000 exemplaires et distribué par les communes avec le SMAGGAzine de décembre. Ce guide a également été remis au public lors des 5 réunions-débats portant sur cette thématique qui se sont déroulées en novembre et décembre à Taluyers, Montagny, Brignais, Chaponost et Thurins (**fiche action A-1-26 du contrat de rivière**). Au total, 112 jardiniers se

sont déplacés pour échanger leurs astuces afin d'éloigner pucerons, doryphores et autres limaces de leur potager. Pour les informer, 5 000 tracts et 600 affiches ont été diffusés sur l'ensemble du territoire. Par le biais des Entretiens du Garon, élus et techniciens des communes ont eux aussi été sensibilisés à la qualité des eaux à travers une conférence sur le thème de la préservation des zones humides (**fiches actions B-1-20 et C-2-5 du contrat de rivière**). Cette 13<sup>ème</sup> édition a remporté un vif succès avec 75 personnes présentes. Les interviews des 3 intervenants et des élus, tournées lors de la matinée, ont été mises en ligne sur le site internet. La conférence s'est achevée par 2 visites de terrain : au Marais de Morlin à Taluyers et à la prairie humide de la Vaure à Chassagny, le tout en présence des 2 agriculteurs en charge de l'entretien des parcelles. Côté outil numérique, le site internet du Contrat de rivière a été consulté 20 000 fois, soit 80 000 pages visitées, ce qui correspond à une progression de 25 %. En parallèle, la lettre d'information «La Goutte d'Eau» a été envoyée 2 fois, à un ensemble de 900 destinataires (**fiche action C-2-4 du contrat de rivière**). ■



# Impliquer



Les animations pédagogiques 2012/2013 ont été confiées à la Fédération de Pêche, au MNLE et à Naturama. Elles ont permis de sensibiliser 1 309 enfants.

**154 demi journées d'animations.**

**50 classes et 2 centres de loisirs inscrits.**

**A**u cours de l'année scolaire 2012/2013, 50 classes de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) et 2 accueils collectifs de mineurs (ACM) - regroupant au total 1 309 enfants - ont bénéficié des animations pédagogiques proposées par le SMAGGA soit, à raison de 3 demi-journées d'animation par classe inscrite et 2 demi-journées d'animation par groupe issu des centres de loisirs, 154 demi-journées d'animations (**fiche action C-2-8 du contrat de rivière**). Les propositions émanant de 3 structures - la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FRPPMA), le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE), et Naturama - ont été retenues. Pour guider les enseignants et les animateurs des ACM à choisir leur animation, 2 programmes spécifiques ont été édités et distribués en septembre 2012. Afin d'examiner les candidatures de chaque classe, une commission constituée d'élus du SMAGGA et de représentants de l'Education Nationale - dont Dominique Gillet, Inspectrice chargée de mission départementale en éducation au développement durable - a étudié chaque dossier. Parmi les pièces demandées le « dossier unique de projet d'action partenarial en éducation au développement durable » était exigé pour la première fois par l'Education Nationale. Chaque



La nouvelle carte du territoire met en valeur le relief du bassin versant, son réseau hydrographique, ainsi que ses richesses faunistiques et patrimoniales.

enseignant souhaitant élaborer un projet pédagogique avait l'obligation de remplir ce document afin de le soumettre à l'avis de son inspecteur.

## DES ANIMATIONS POUR LES ENFANTS

Ces animations proposées par le SMAGGA ont été intégralement financées par les 27 communes adhérentes du SMAGGA et par la subvention accordée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse. Seul le transport reste à la charge de la structure. Le coût moyen d'une demi-journée d'animation était d'environ 200 €.

Afin de faire connaître son projet d'éducation à l'environnement, le SMAGGA a organisé 4 opérations de relations presse sous la forme de visites de terrain, avec les élus des communes où se sont déroulées ces sorties.

Une nouvelle version de la carte du bassin versant a été éditée. Celle-ci a été conçue avec une société spécialisée en cartographie afin de mettre en valeur la topographie du territoire. Cet outil, tiré à 10 000 exemplaires pour 8 000 € TTC, sera distribué à chaque enfant bénéficiant d'une animation pendant toute la durée du Contrat de rivière. (**fiche action C-2-9 du contrat de rivière**).

Une déclinaison numérique sous la forme d'un film du survol du bassin versant est actuellement en cours de réalisation.

Enfin, l'exposition "la faune et la flore du bassin versant du Garon" a été empruntée à 7 reprises par les mairies, les écoles et les bibliothèques. ■

**Le programme des animations est décliné en 2 versions : l'une pour les écoles, l'autre pour les centres de loisirs.**



## Le mot du Vice-Président

*« L'éducation à l'environnement est un partage de connaissances et de créativité entre les enfants, les animateurs et les communes. C'est aussi et avant tout un plaisir pour les enfants et les parents de s'engager dans une démarche éco-citoyenne. »*

**Olivier Martel**

# Qualité des eaux



Page 29 / Réduire l'utilisation des pesticides  
page 30 / Pollutions

# Améliorer

Réduire les pollutions passe par la formation des agents communaux à l'utilisation de techniques alternatives aux pesticides.



Le désherbage thermique est une bonne alternative à l'utilisation d'herbicide sur les espaces publics.



Une couche de 8 à 10 cm de paillage organique empêche les plantes indésirables de pousser, en les privant de lumière.



Les 5 réunions débats sur le thème du jardinage sans pesticide ont regroupé 112 personnes.



Pascal Outrebon, maire de Taluyers, et Catherine Di Folco, maire de Messimy, ont signé la charte « 0 pesticide dans nos villes et nos villages ».

**S**oucieux de préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines du bassin versant - objectif prioritaire du 2<sup>nd</sup> Contrat de rivière - les élus du comité syndical ont décidé de renforcer l'équipe du SMAGGA pour mettre en œuvre les actions de ce volet. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, Frédéric Augier occupe le poste d'animateur qualité de l'eau. Cette embauche s'inscrit dans la volonté du SMAGGA d'atteindre les objectifs fixés par l'Europe, à savoir obtenir un bon état des masses d'eau, tant qualitatif que quantitatif, d'ici l'horizon 2015. Ses missions : rencontrer les particuliers, les collectivités et les professionnels, pour leur proposer des solutions alternatives aux techniques potentiellement polluantes. Concernant les collectivités, 5 formations portant sur le certificat autorisant la manipulation de produits phytosanitaires par les professionnels - certificat « Certiphyto » - ont été préparées en collaboration avec la Maison Familiale Rurale de Sainte-Consoce (**fiche action A-1-24 du contrat de rivière**). D'une durée de validité de 5 ans, ce certificat sera obligatoire à partir d'octobre 2014. 64 personnes, réparties sur 15 communes, se sont positionnées pour participer à ces formations d'une durée de 2 jours qui se dérouleront en 2014. Seront abordées au cours de ces journées : la réglementation générale et relative à l'utilisation des produits phytosanitaires, la prévention des risques pour la santé et l'environnement. Enfin, des préconisations pour limiter le recours aux produits phytosanitaires seront proposées.

### 3 COMMUNES SIGNENT UNE CHARTE 0 PESTICIDE

Ces formations s'inscrivent dans la volonté des communes de limiter, voire de supprimer, l'utilisation de ces produits chimiques. A ce titre, les communes de Messimy et Taluyers ont signé le 1<sup>er</sup> juillet 2013 la charte « 0 pesticide » et se sont engagées à lancer un plan de désherbage réalisé puis accompagné par le SMAGGA (optimisation de l'usage des pesticides et mise en œuvre de techniques alternatives) (**fiche action A-1-24 du contrat de rivière**). Elles ont été suivies dans cette démarche par Grigny, qui a également signé cette charte en janvier 2014. Concernant les particuliers (lire page 22), 5 débats ont été organisés et un guide de jardinage au naturel a été imprimé et distribué (**fiche action A-1-26 du contrat de rivière**). Pour les jardiniers souhaitant utiliser des pesticides, un dépliant, indiquant les précautions à prendre avant, pendant et après le traitement, a été édité. Côté professionnels, une réflexion a été engagée avec la Chambre d'Agriculture du Rhône sur la création d'un groupe de travail agricole (**fiche action A-2-1 du contrat de rivière**), et une convention de partenariat a été signée avec elle afin d'optimiser les moyens mis en œuvre, mais aussi pour garantir l'efficacité des actions portant sur la préservation de la ressource en eau. ■

### Le mot du Vice-President

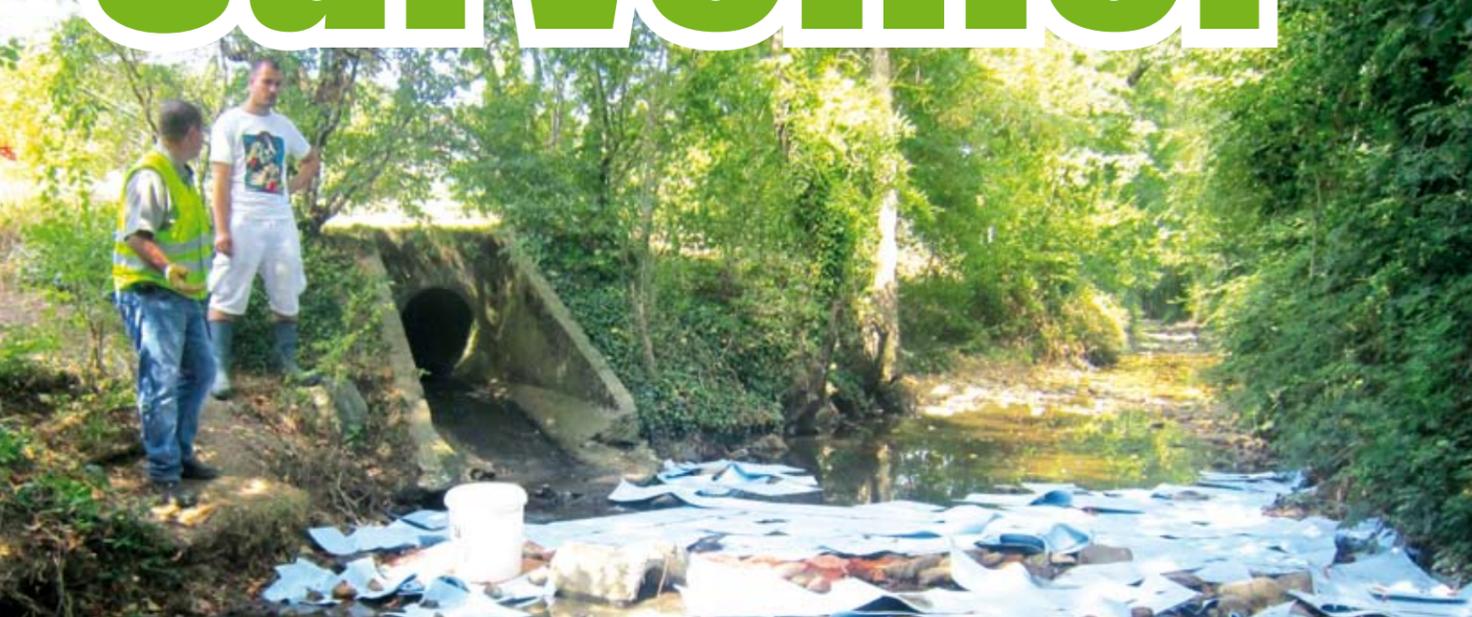
«Préserver la qualité de l'eau est l'enjeu majeur de notre territoire, à la fois pour les générations actuelles, mais aussi et surtout pour celles à venir.»

Charles Jullian



Les pesticides peuvent être dangereux pour la santé et l'environnement. Leur manipulation et leur utilisation sont soumises à des règles strictes rappelées dans ce dépliant.

# Surveiller



Un déversement d'huile de vidange dans le réseau d'eaux pluviales provoque une pollution du Mornantet à Givors.

**8 pollutions impactant directement les rivières ont pu être identifiées.**

**H**uit pollutions ont été identifiées en 2013 :  
**Le Bresselon à Montagny (10 janvier 2013)**  
Des rejets d'eaux usées à la rivière sont signalés par un riverain. Les faibles quantités d'effluents rejetés au ruisseau ne permettent pas de définir l'origine de la pollution qui semble venir d'un mauvais raccordement des eaux usées au réseau d'eaux pluviales.

Le SMAGGA préconise à la commune et au SYSEG de dresser un diagnostic des canalisations se déversant dans le cours d'eau afin d'identifier les mauvais raccordements. Le SYSEG fait le nécessaire et les réseaux sont remis en conformité.

**Le Broulon à S'-Laurent-d'Agnay (18 janvier 2013)**

Le SYSEG prévient le SMAGGA d'un déversement d'eaux usées causé en grande partie par l'état vétuste de l'une de ses canalisations. Par chance, cet incident s'est déroulé à une période permettant au milieu naturel d'absorber et d'auto épurer le rejet. La réfection de ce tronçon ne faisant pas partie des opérations prioritaires du SYSEG, le SMAGGA conseille au syndicat d'assainissement de procéder à des visites régulières afin que de tels incidents n'aient pas lieu en périodes plus sèches, durant lesquelles le Broulon ne pourrait assimiler une telle pollution.

**Le Bresselon à Montagny (20 février 2013)**

Des mousses blanches, issues d'eaux de vidange de machines à laver, sont constatées sur la surface du ruisseau, du fait d'un raccordement non conforme de ce type d'appareil électroménager au réseau d'eaux pluviales. L'ouverture des tampons d'eaux pluviales permet d'identifier l'origine du lieu de cette pollution, située impasse des Vignes.

**Le Merdanson à Chaponost (25 mars 2013)**

Une conduite d'eaux usées est endommagée par une pelle mécanique lors du terrassement du nouveau centre bourg de Chaponost. Aucune action corrective efficace n'est apportée à cette casse du collecteur par l'entreprise en charge des travaux. Une



Sur le Cartelier à Rontalon, le SMAGGA alerte la Gendarmerie qui constate un dépôt sauvage de déchets - dont des bidons de produits phytosanitaires - sur les berges de la rivière.



Un test à la fluorescine permet de détecter l'origine d'une pollution sur le Merdanson de Chaponost.

grande quantité d'effluents se déverse à la rivière jusqu'à l'étang du Boulard. Intervenu promptement avec les moyens adaptés (tests à la fluorescine, camion hydrocureur, nettoyage de la conduite et petite maçonnerie), la Lyonnaise des Eaux - entreprise en charge de la gestion des réseaux sur la commune - fait cesser les écoulements à la rivière.

**Le Garon à Brignais (4 avril 2013)**

Un rejet permanent d'un débit faible, semblant avoir pour origine un mauvais raccordement d'eaux usées à une conduite d'eaux pluviales, est constaté face au collège. Ce rejet récurrent a déjà été signalé à la commune par le passé. Le SMAGGA conseille à la commune de procéder à un diagnostic du réseau sur l'ensemble du secteur afin d'identifier l'origine précise du rejet qui pourrait provenir en partie des installations du collège.

**Le Mornantet à Givors (6 septembre 2013)**

De l'huile de vidange est déversée dans le réseau d'eaux pluviales par un particulier provoquant une pollution sur le Mornantet. La Lyonnaise des Eaux prévoit - conjointement avec le Grand Lyon - la commune et la régie, d'organiser une réunion d'information afin qu'un tel incident ne puisse se reproduire. Cette pollution a également permis de mettre au jour un problème de pollution chronique sur le réseau d'eaux pluviales. Le SMAGGA signale que des opérations de contrôle de conformité sur le secteur sont nécessaires.

**Le Bresselon à Montagny (11 septembre 2013)**

Des travaux de construction d'un immeuble en bordure du ruisseau au lieu-dit « La Combe » occasionnent une pollution due aux écoulements de laitance de ciment et à l'incinération de plastiques et de bois brûlés dans le lit mineur du cours d'eau. De plus, des fûts de matières toxiques jetés en vrac sont identifiés à moins de 2 mètres du cours d'eau. Malgré le courrier recommandé envoyé par la commune de Montagny à l'entreprise avant le constat de cette pollution, l'entreprise persiste dans ses pratiques dangereuses pour les écosystèmes aquatiques. Le SMAGGA alerte l'ONEMA et la DDT afin qu'ils puissent engager des procédures contre l'entreprise.

**Le Cartelier à Rontalon (16 décembre 2013)**

Un dépôt sauvage est identifié sur un petit affluent du Cartelier, à environ 200 mètres en amont de la station d'épuration communale. Outre des bidons plastiques, seringues, bâches, filtres à huile, bidons d'huile hydraulique, éléments électriques, cartouches de graisse, seaux d'aliments pour bétail... des bidons d'herbicides et d'insecticides sont également retrouvés sur les berges. Le SMAGGA alerte la Gendarmerie, la commune et la Police de l'Eau pour signaler cette pollution. Le site a été nettoyé et les déchets enlevés par le propriétaire en janvier 2014. ■

**Comme souvent, les pollutions détectées proviennent principalement de rejets de réseaux d'eaux usées défectueux.**

# Finances et budget

Page 34 / Compte administratif 2013

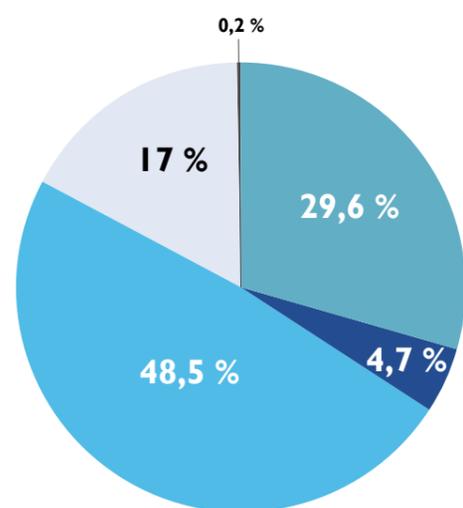
Page 35 / Participation des communes



Abattage préventif de gros sujets menaçant de tomber sur les berges du Garon dans la Vallée en Barret.

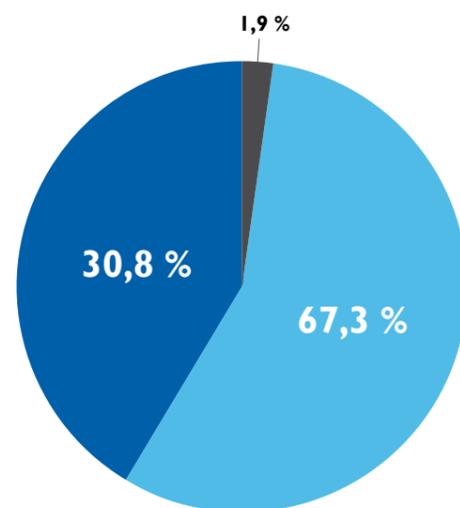
**C**ompte tenu des objectifs ambitieux fixés par le 2<sup>nd</sup> Contrat de rivière du Garon - à savoir atteindre un bon état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau, restaurer la continuité piscicole sur les cours d'eau, lutter contre les inondations... - l'effort demandé aux communes annoncé en 2012 devient effectif en 2013. Les forts pourcentages indiqués dans le tableau ci-contre - entre 36 et 47 % d'augmentation selon les communes - méritent toutefois des explications complémentaires afin de comprendre et mesurer à sa juste valeur la mécanique engagée.

## Dépenses réelles de fonctionnement 592 507 €



Charges à caractère général, communication et éducation au développement durable, fiches action du Contrat de rivière réalisées (29,6 %)  
Cotisations et indemnités versées aux élus (4,7 %)  
Charges de personnel (48,5 %)  
Intérêts d'emprunt, frais bancaires (17 %)  
Syndicat des Carrières, divers (0,2 %)

## Recettes réelles de fonctionnement 926 039 €



Remboursement des frais communs des locaux et divers (1,9 %)  
Participation des communes (67,3 %)  
Subventions Agence de l'Eau et Région (30,8 %)

### STABILISER LA PARTICIPATION DES COMMUNES

Plusieurs scénarii ont été étudiés par les membres du Bureau et les élus de la commission des finances pour absorber les dépenses liées à la programmation des 86 actions du 2<sup>nd</sup> Contrat de rivière du Garon, placées sous la maîtrise d'ouvrage du SMAGGA et finalement retenues après arbitrage. Le premier scénario envisageait de construire un budget tenant compte de la mise en place des actions selon le calendrier défini. Cependant, pour donner de la lisibilité aux communes et pour leur permettre d'anticiper les dépenses, les élus du comité syndical ont choisi un second scénario axé sur le lissage des participations des communes sur la durée du Contrat de rivière. Un réel effort financier a certes été demandé aux communes en 2013, mais celui-ci sera pondéré par la stabilisation des coûts jusqu'en 2018 avec une participation annuelle des communes fixée à 623 164 € (soit un coût de 9,69 €/habitant en 2013).

### DES MOYENS HUMAINS POUR SUIVRE LES ACTIONS

Les dépenses de fonctionnement subissent une hausse de 19,9 % par rapport à 2012, du fait du démarrage du 2<sup>nd</sup> Contrat de rivière du Garon et de la réalisation des premières actions (lire pages 40 et 41), actions ayant nécessité des moyens humains supplémentaires se traduisant par l'arrivée, au 1<sup>er</sup> octobre 2013, de Frédéric Augier en tant qu'animateur qualité de l'eau (lire pages 28 et 29) et du passage du temps de travail de Sébastien

### Participation des communes

Communes	Population sur le bassin versant*	Participation 2013	Variation 2012/2013	Coût par habitant
Brignais	11 518	132 156 €	+ 45 %	11,47 €
Brindas	1 249	10 819 €	+ 44 %	8,66 €
Chaponost	4 518	39 142 €	+ 36 %	8,66 €
Charly	305	2 641 €	+ 43 %	8,66 €
Chassagny	1 274	11 036 €	+ 40 %	8,66 €
Chaussan	1 014	8 784 €	+ 38 %	8,66 €
Givors	5 777	66 356 €	+ 47 %	11,48 €
Grigny	3 168	36 392 €	+ 47 %	11,49 €
Messimy	3 337	28 909 €	+ 44 %	8,66 €
Millery	2 614	23 078 €	+ 41 %	8,83 €
Montagny	2 583	29 669 €	+ 45 %	11,49 €
Mormant	5 698	49 360 €	+ 41 %	8,66 €
Orliénas	2 303	19 950 €	+ 42 %	8,66 €
Rontalon	1 172	10 153 €	+ 43 %	8,66 €
S'-Andéol-le-Château	159	1 373 €	+ 42 %	8,63 €
S'-Catherine	38	325 €	+ 40 %	8,55 €
S'-Didier-sous-Riverie	785	6 802 €	+ 41 %	8,66 €
S'-Genis-Laval	419	3 631 €	+ 43 %	8,66 €
S'-Laurent-d'Agnay	2 172	18 815 €	+ 42 %	8,66 €
S'-Martin-en-Haut	1 002	8 680 €	+ 42 %	8,66 €
S'-Maurice-sur-Dargoire	333	2 881 €	+ 42 %	8,65 €
S'-Sortin	607	5 258 €	+ 42 %	8,66 €
Soucieu-en-Jarrest	3 843	33 291 €	+ 44 %	8,66 €
Taluyers	2 040	17 672 €	+ 38 %	8,66 €
Thurins	2 966	26 015 €	+ 36 %	8,77 €
Vourles	3 186	28 130 €	+ 40 %	8,83 €
Yzeron	213	1 845 €	+ 46 %	8,66 €
<b>Total ou moyenne</b>	<b>64 293</b>	<b>623 164 €</b>	<b>+ 42 %</b>	<b>9,69 €</b>

\* au 1<sup>er</sup> janvier 2013

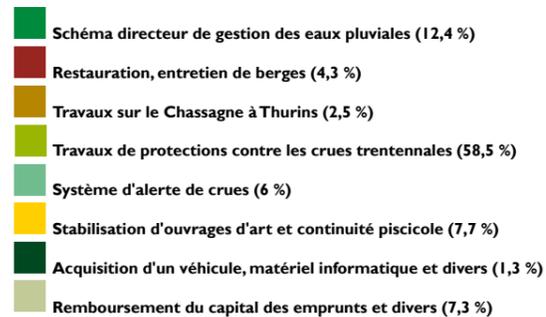
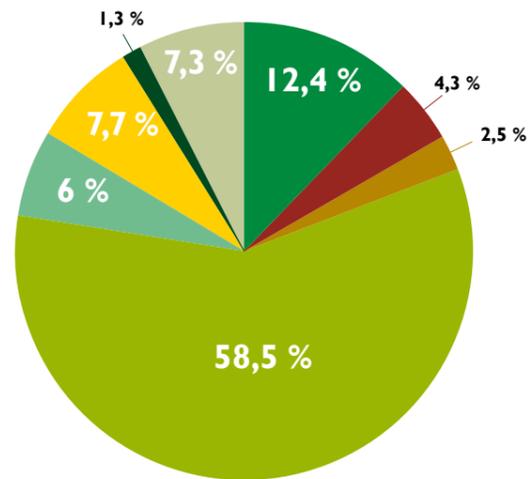
## L'effort demandé aux communes en 2013 sera pondéré par une stabilisation des coûts jusqu'en 2018.

### Le mot du Vice-Président

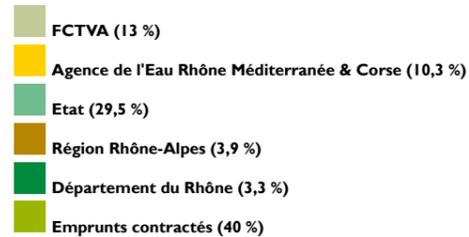
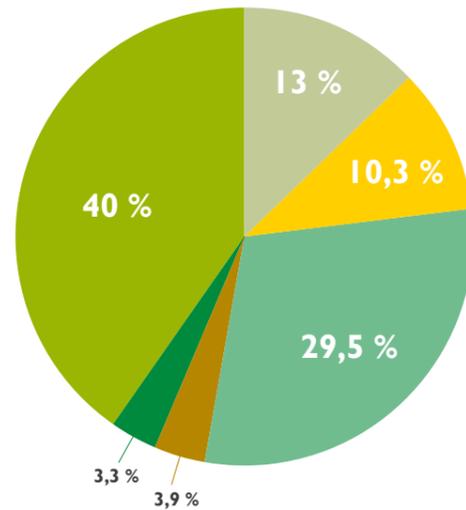
« Le programme d'actions du 2<sup>nd</sup> Contrat de rivière du Garon demande un effort financier de la part des communes. Celui-ci peut paraître conséquent compte-tenu des variations affichées. Toutefois, avec un peu moins de 10 €, la part par habitant restera à un niveau raisonnable, et, grâce à la volonté des élus du comité syndical de lisser la participation des communes sur la durée totale du 2<sup>nd</sup> Contrat de rivière, cette participation restera stable de 2013 à 2018. »

**Bernard Servanin**

## Dépenses réelles d'investissement I 723 948 €



## Recettes réelles d'investissement I 272 194 €



### Les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2013 Dépenses : 911 737 €. Recettes : 832 814 €

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Travaux de restauration de berges</b><br/>- Dépenses : 20 924 €<br/>- Recettes : 9 356 €</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Travaux de protection contre les crues</b><br/>- Dépenses : 577 524 €<br/>- Recettes : 473 976 €</li> </ul>                        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Analyse coût/bénéfice, SDGEP*</b><br/>- Dépenses : 222 355 €<br/>- Recettes : 140 110 €</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ruisseau Chassagne</b><br/>- Dépenses : 4 427 €<br/>- Recettes : 23 626 €</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Système d'alerte de crues</b><br/>- Dépenses : 52 301 €<br/>- Recettes : 76 255 €</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Matériel informatique et divers</b><br/>- Dépenses : 10 198 €<br/>- Recettes : 7 067 € (dont acquisition d'un véhicule)</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Travaux de stabilisation d'ouvrages d'arts et travaux de continuité piscicole</b><br/>- Dépenses : 9 203 €<br/>- Recettes : 100 000 €</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pose de repères de crue</b><br/>- Dépenses : 6 305 €<br/>- Recettes : 2 424 €</li> </ul>   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Acquisition d'un terrain à Chassagny</b><br/>- Dépenses : 8 500 €</li> </ul>   |

\* Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales

Laurent de 70 à 80 % sur le poste de chargé de communication. Enfin, afin de régulariser la situation avec le SYSEG, Christelle Fargeas - responsable administrative et financière - est, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, mise à disposition du SMAGGA pour 30 % de son temps de travail sur des missions liées principalement aux finances, à la préparation du budget et à la gestion des ressources humaines.

D'autre part, la hausse des cotisations URSSAF liées aux indemnités des élus contribue, elle aussi, à l'augmentation du montant global des dépenses réelles de fonctionnement.

### PLUS DE LA MOITIE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CONSACREE A LA PROTECTION CONTRE LES CRUES

Du côté de l'investissement, les travaux de protection contre les crues trentennales représentent plus de la moitié des dépenses (58,5 %), avec la réalisation de la tranche 5 à Montagny-le-Bas pour 334 000 € HT et le démarrage de la tranche 9 à Brignais, entre le Pont neuf et le boulevard des Sports, pour un montant de 380 000 € HT (lire pages 16 et 17). Rappelons que ce programme qui comprend 10 tranches - 8 ayant déjà été réalisées et les 2 dernières étant programmées en 2014 - s'accompagne de la mise en place d'un système de mesures hydrométriques et d'alerte de crues d'un montant de 109 000 € HT, réceptionné le 18 février 2014.

Les deux opérations de stabilisation d'ouvrage d'art réalisées sur le Cartelier à Rontalon pour 105 000 € HT (lire pages 18 et 19) ont été conjuguées à des travaux de continuité piscicole avec l'effacement de seuils empêchant la faune aquatique de remonter la rivière et d'atteindre les zones de frai situées à l'amont.

Concernant les études, le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) à l'échelle du bassin versant a été rendu en décembre 2013 pour un montant de 343 000 € HT. L'objectif du SDGEP est d'établir un outil destiné à gérer les problématiques liées aux eaux pluviales (inondation, érosion, débordement, déversement, lessivage) applicable à l'échelle communale et efficace à l'échelle du bassin versant.

Enfin, pour un montant de 32 000 € HT, des travaux ont été réalisés sur le Chassagne à Thurins afin de supprimer les inondations provoquées par le busage de ce petit affluent du Garon (lire page 16).

### DES PARTENAIRES AUX COTES DU SMAGGA

Dans le cadre du Contrat de rivière, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et la Région Rhône-Alpes poursuivent le financement des postes de chargée de mission, de technicien de rivière, d'animateur qualité de l'eau, de conducteur d'opérations, de chargé de communication. Ces partenaires accompagnent également le SMAGGA dans de nombreuses actions de restauration des milieux aquatiques, de communication et d'éducation au développement durable, avec des taux d'aide atteignant souvent 80 % du montant total.

Côté subventions, un avenant au contrat pluriannuel 2011/2013 a été passé avec le Département. Celui-ci permet de retrouver un taux d'aide de 20 % - au lieu de 10 % dans le contrat initial - sur certaines opérations : travaux de protection contre les crues, stabilisation d'ouvrages d'art.

L'Etat, quant à lui, s'est engagé via le PAPI d'intention (Programme d'Action et de Prévention des Inondations), approuvé en fin d'année, à apporter des financements conséquents (40 à 50 %) sur des opérations de protection contre les inondations (ruisseau du Goutte de Chassagne à Thurins, sur les études hydrauliques et d'analyse coût/bénéfice, sur les formations aux bons comportements lors des crues, sur les jaugeages du système d'alerte de crue et sur la pose de repères de crues, ou encore sur les diagnostics de vulnérabilité (lire pages 16 et 17). ■

### Les emprunts

- **Travaux de protection contre les crues**  
- Montant : 440 000 €  
- Durée : 15 ans  
- Taux d'intérêt : 3,35 % fixe.
- **Système d'alerte de crues**  
- Montant : 52 000 €  
- Durée : 5 ans  
- Taux d'intérêt : 2,20 % fixe.
- **Travaux sur le Chassagne à Thurins**  
- Montant : 17 400 €  
- Durée : 5 ans  
- Taux d'intérêt : 2,20 % fixe.

# Contrat de rivière du Garon

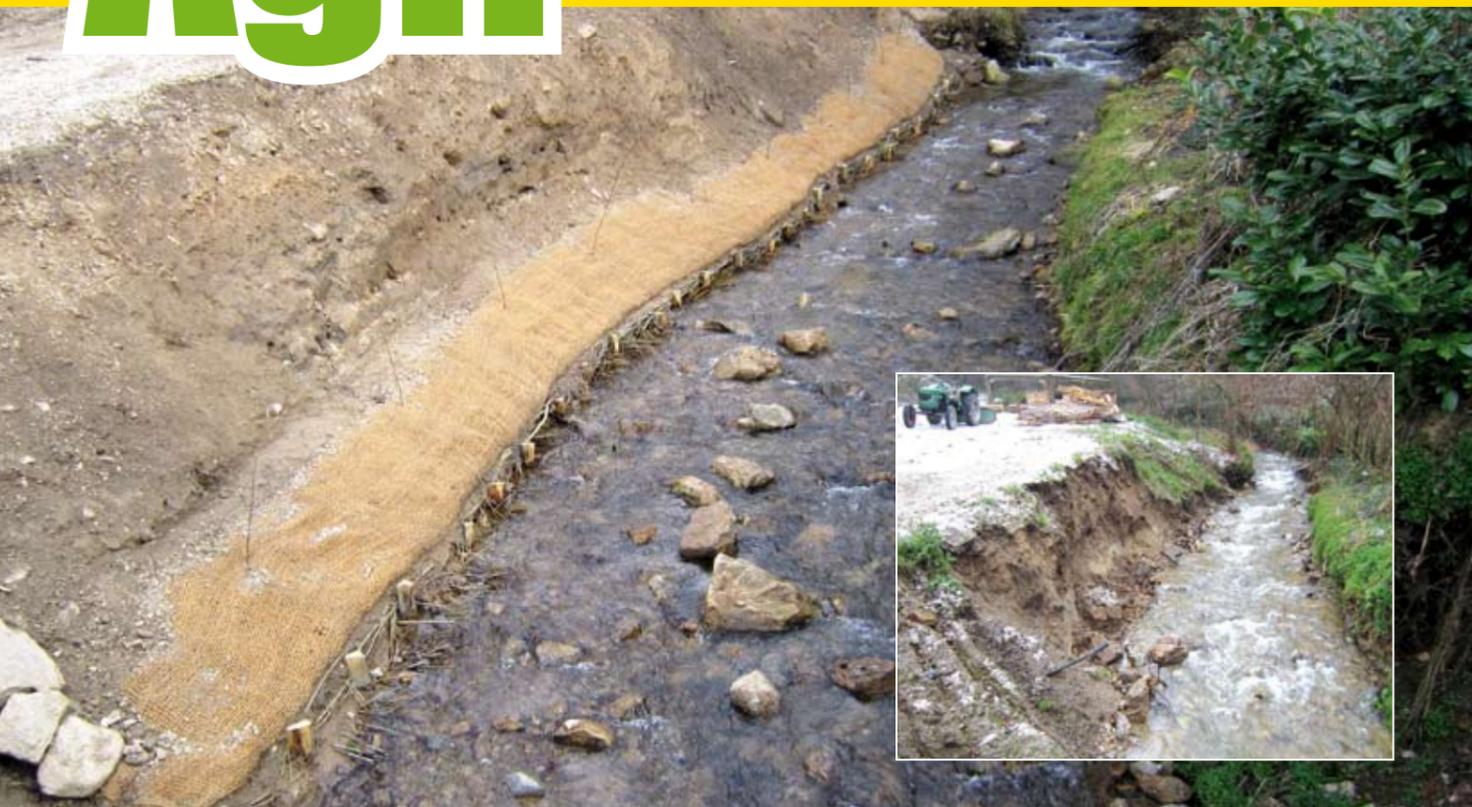
Actions réalisées en 2013

Page 40 / Volet A

Page 41 / Volets B et C



Truite Fario pêchée à Rontalon lors d'un inventaire piscicole sur l'Artilla, après les travaux d'effacement de seuil du pont des Gardonnes.



Renforcement et stabilisation d'une berge à l'aide d'une technique végétale sur l'Artilla à Thurins. (Etat initial en vignette).

## Volet A : améliorer la qualité des eaux.

D'une durée de 5 ans (2013/2018), le 2<sup>nd</sup> Contrat de rivière du Garon est structuré autour de 113 opérations - appelées fiches actions (F.A.) - divisées en 3 volets. Le volet A est consacré à l'amélioration de la qualité des eaux. Le volet B regroupe les opérations visant à améliorer le fonctionnement et les usages des milieux aquatiques ainsi que celui de la ressource en eau. Le volet C est quant à lui axé sur la promotion et la pérennisation de la ressource en eau. Le montant des actions réparties sur ces 3 volets est de 66,2 millions d'euros dont 13,6 millions proviennent de subventions.

Partagées entre 26 maîtres d'ouvrage (communes, syndicats intercommunaux en charge de la gestion des eaux usées, de la distribution d'eau potable...), certaines de ces actions ont été lancées dès 2013, voire même plus tôt pour quelques-unes d'entre elles. Voici l'inventaire des actions achevées à la date du 31 décembre 2013.

### VOLET A

#### Objectif A.1 - Réduction de la pollution domestique

##### Améliorer le fonctionnement de l'assainissement

- Mise en service de la station d'épuration de S-Sorlin par la commune (**fiche action A-1-17**)
- Travaux sur les réseaux d'eaux usées à Orliénas et d'eaux pluviales à S-Laurent d'Agny par le SYSEG (**fiches action A-1-6 et A-1-10**)
- Rencontre entre les exploitants de réseau et le SMAGGA (**fiche action A-1-12**).

#### Réduire les pollutions phytosanitaires d'origine non agricole

- Organisation de réunions d'information des communes à propos de la charte régionale « 0 pesticide dans nos villes et nos villages » (**fiche action A-1-23**)
- Elaboration d'un guide de jardinage au naturel et de 5 réunions publiques à destination des jardiniers amateurs (**fiche action A-1-26**).

#### Objectif A.2 - Réduction des pollutions d'origine agricole

- Mise en place d'un réseau d'échange et d'expérimentation (**fiche action A-2-1**).

#### Objectif A.3 - Réduction des pollutions d'origine industrielle et routière

- Mise en place d'un système de traitement des eaux pluviales sur une aire de gens du voyage sédentaires à Brignais (**fiche action A-3-1**).

### VOLET B

#### Objectif B.1 - Réhabilitation, protection et mise en valeur des milieux aquatiques

##### Entretien et restaurer les cours d'eau

- Entretien de la ripisylve (**fiche action B-1-1**)
- Travaux de techniques végétales sur les têtes de bassin (**fiche action B-1-4**) et sur le Garon à Soucieu-en-Jarrest (**fiche action B-1-6**)
- Protection de berges par enrochement à Brignais (**fiche action B-1-5**)

##### Restaurer la continuité piscicole

- Effacement du seuil du Julin sur le haut Garon (**fiche action B-1-15**)
- Effacement du seuil du pont du Rely sur le Cartelier (**fiche action B-1-16**)
- Effacement du seuil du pont de la Tuilière sur le Cartelier (**fiche action B-1-16**)

##### Préserver et restaurer les milieux aquatiques remarquables

- Protection des zones humides : engagement de la communication à destination des communes (**fiche action B-1-20**), via les Entretiens du Garon (**fiche action C-2-5**)
- Engagement du suivi de la Lône des Arboras (**fiche action B-1-25**)
- Acquisition foncière en cours par le SMAGGA (**fiche action B-1-22**).

#### Objectif B.2 - Amélioration de la gestion des inondations et de leurs conséquences

- Formation aux bons comportements lors des crues (**fiche action B-2-13**)

#### Objectif B.3 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

- Réhabilitation de réseaux par les syndicats d'eau potable (**fiche action B-3-3**)

### VOLET C

#### Objectif C.2 - Communiquer et sensibiliser

- Conférence les Entretiens du Garon sur le thème des zones humides (**fiche action C-2-5**)
- Réalisation d'un nouveau poster pédagogique du bassin versant (**fiche action C-2-9**)
- Réalisation de 2 numéros du SMAGGAzine (**fiche action C-2-3**)
- Administration du site internet (**fiche action C-2-5**)
- Mise en place d'un programme d'animations pédagogiques (**fiche action C-2-8**)

#### Objectif C.3 - Suivre et évaluer

- Suivi piscicole 2013, état initial de début de contrat (**fiche action C-3-3**) ■

## Volet B : améliorer le fonctionnement et les usages des milieux aquatiques ainsi que la ressource en eau.

## Volet C : promotion et pérennisation de la ressource en eau.

# Annexes



## • RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS (SMAGGA)

### Réunions des membres du Bureau et de la Commission des finances

- 31 janvier
- 12 avril
- 28 novembre

### Comités syndicaux

- 18 février
- 27 mars
- 23 mai
- 12 septembre
- 16 décembre

### Commissions techniques

- 25 janvier
- 12 juin
- 20 août
- 11 septembre

### Commissions communication et éducation au développement durable

- 21 janvier
- 14 mars
- 17 mai
- 9 juillet
- 25 septembre
- 8 octobre

## • RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS (CONTRAT DE RIVIERE)

### Bureau du Comité de rivière

- 12 novembre

### Comité de rivière

- 11 décembre

### Commission communication et éducation au développement durable

- 8 octobre

### Commissions écosystème rivière

- 26 novembre
- 10 décembre

### Commission Gestion quantitative de la ressource en eau

- 11 octobre

### Comités de pilotage du SDGEP\*

- 18 avril
- 15 novembre

\*Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du bassin versant du Garon



## • REVUE DE PRESSE

### Janvier

- « En route pour le 2<sup>nd</sup> Contrat de rivière du Garon » [Taluyers info n°80](#)
- « Radar » [Brignais mag n°102](#)

### Mars

- « Biodiversité : préserver les ressources naturelles » [Chap'info n°34](#)
- « Rontalon. Les écoliers découvrent la nature à la médiathèque » [Le Progrès - 15 mars](#)
- « Brignais. Attention radar en vue... sur le Garon » [Le Progrès - 15 mars](#)
- « Yzeron. La faune et la flore du bassin versant du Garon exposées à la bibliothèque » [Le Progrès - 18 mars](#)

### Avril

- « Poursuite des travaux de protection contre les crues » [Le Garon n°19](#)
- « Protection contre les crues du Garon : la Ville réunit les riverains » [Le Progrès - 18 avril](#)
- « Givors. Education à l'environnement pour les élèves de Notre-Dame » [Le Progrès - 19 avril](#)

### Mai

- « Quand les élus se mettent à l'eau » [Réveil du Vivarais - 30 mai](#)
- « Education au développement durable : les CE2 remontent le temps » [Messimy au cœur des vallons n°327](#)
- « ... au milieu coule le Garon » [Brignais mag n°103](#)
- « Des animations pour mieux connaître le Garon » [Vivre à Givors n°147](#)

### Juin

- « Les jeunes ont la pêche » [Soucieu Mag n°39](#)
- « Une enquête sur les jardiniers amateurs et leur utilisation des pesticides » [Chap'info n°36](#)
- « St-Genis-Laval. Les élèves de l'école Mouton étudient la faune du Garon » [Le Progrès - 11 juin](#)
- « Dire non aux phytosanitaires pour laisser vivre jardins et potagers » [Le Progrès - 13 juin](#)

### Juillet

- « Contrat de rivière : 113 actions pour préserver la ressource en eau » [Le Progrès - 2 juillet](#)
- « Protection contre les crues à Montagny-le-Bas » [La Gazette de Montagny](#)

### Août

- « Brignais. Dans le grand bain de la prévention du risque inondation » [Le Progrès - 16 août](#)

### Septembre

- « Signature du 2<sup>nd</sup> Contrat de rivière du Garon » [Chap'info n°37](#)
- « Signature du Contrat de rivière du Garon à Soucieu-en-Jarrest » [Sauvons l'eau](#)
- « Contrat de rivière du Garon » [Taluyers info n°82](#)

### Octobre

- « Brignais. Le Garon est de nouveau en travaux » [Le Progrès - 17 octobre](#)
- « Dernière tranche des travaux de protection contre les crues à Brignais » [Le Progrès - 30 octobre](#)
- « Connaître et préserver la biodiversité locale : 2 événements proposés par la commune et le SMAGGA » [Chap'info n°38](#)
- « Second Contrat de rivière du Garon : c'est parti ! » [Soucieu Mag n°39](#)
- « Ne pas se laisser déborder en cas de crue » [Vivre à Givors n°151](#)

### Novembre

- « Taluyers. Une rencontre de sensibilisation auprès des jardiniers » [Le Progrès - 20 novembre](#)
- « Jardiner au naturel pour sauvegarder la qualité de l'eau » [Le Progrès - 22 novembre](#)
- « Jardiner au naturel » [France 3 - 25 novembre](#)

### Décembre

- « Naturama : une prise de conscience et de nouvelles pratiques de jardinage » [Le Progrès - 9 décembre](#)
- « Le Contrat de rivière du Garon : protection et valorisation des zones humides » [Le Progrès - 14 décembre](#)
- « Education au développement durable : 2014 riche en partenariats » [Le Progrès - 21 décembre](#)
- « Garon, un 2<sup>nd</sup> contrat pour préserver la rivière » [Devant chez vous n°95](#)



262, rue Barthélemy Thimonnier  
Parc d'activités de Sacuny - 69530 Brignais

☎ 04 72 31 90 80

📠 04 72 31 90 70

✉ smagga@smagga-syseg.com /

www.contratderivieredugaron.fr

Directeur de la publication : Paul Minssieux

Conception réalisation : service communication SMAGGA - avril 2014

Maquette : Sébastien Laurent

Photos : SMAGGA - service communication CCVG et ville de Givors (portraits élus page 9)

Photo de couverture : Marais de Morlin à Taluyers

Rhône Alpes Région